



# Ville de Cerny

## Essonne

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2024

Date de convocation : 29 mars 2024	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 29 mars 2024	Nombre de conseillers présents : 12
	Nombre de conseillers votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi onze avril, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 29 mars 2024.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, MIKOLAJCZAK, CARNOT, Mme TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, M. JACQUET

Ont donné pouvoir : M. Patrick VELAY à M. François LACOMME  
Mme Nadine-Françoise MAUGERE à M. Alain PRAT  
Mme Laurie FILLATRE à M. Rémi HEUDE  
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Sylvie BARBERI  
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY  
M. Bruno DUBOIS à Mme Marie-Claire CHAMBARET  
Mme Marine DENOYER à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI  
M. Alain PIERROT à Mme Joëlle VUITRY

Absents excusés : Mmes Alexandra EYHERABIDE, Laetitia LAUTRU, M. Thomas FILLATRE,

A été désignée Secrétaire de séance : M. Patrick MIKOLAJCZAK

#### **N° 2024 / IV / 9 - 5.7 SIEGIF : Modification de ses statuts**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5711-1 et L.5212-16, L.5211-17 et L.5211-20,

VU l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2001 portant création du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Gâtinais d'Ile-de-France (SIEGIF),

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF-DRCL/237 du 3 avril 2015 portant modification du siège du SIEGIF,

VU la délibération n° 2017 / X / 13 – 9.1 du Conseil municipal du 4 octobre 2017 portant transfert de compétence au SIEGIF pour l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques,

VU la délibération du Comité syndical du SIEGIF n° 2021/09 du 23 août 2021 portant modification de ses statuts et prenant en compte sa transformation en syndicat à la carte,

VU la délibération n° 2021 / VI / 15 – 5.3 du Conseil municipal du 21 octobre 2021 approuvant les statuts du SIEGIF dans leur version du 23 août 2021,

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-PREF-DRCL-767 du 15 novembre 2021 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Gâtinais d'Ile-de-France, transformation de sa nature juridique en syndicat mixte fermé à la carte et ajout de nouvelles compétences optionnelles,

VU la délibération n° 2023/21B du Comité syndical du SIEGIF du 4 décembre 2023 portant modification de ses statuts, prenant en compte la modification de son siège,

VU la délibération n° 2024 / II / 6 - 8.4 du Conseil municipal du 29 février 2024 portant adhésion au SIEGIF au titre de la compétence « Mobilité électrique », définie comme compétence relative aux infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE),  
VU les termes des statuts du SIEGIF dans leur version du 4 décembre 2023,  
CONSIDÉRANT la nécessité de se prononcer sur ce point,  
L'exposé ayant été entendu,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** les statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Gâtinais d'Ile de France (SIEGIF), portant modification du siège du SIEGIF. tels que présentés à l'assemblée dans leur version du 4 décembre 2023,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET  
Maire de Cerny



Publié le 12 avril 2024